

# Le tourisme

La mythique vallée de la Loire permet au Centre de se positionner comme une région assez touristique derrière les régions les plus plébiscitées : certains sites emblématiques figurent parmi les plus visités de France. La région bénéficie de sa proximité avec la région parisienne, important pôle touristique, et est bien placée sur la route des grands départs estivaux. En revanche, le Centre est souvent qualifié de région de passage touristique. Ainsi, les retombées économiques du tourisme relativement faibles demeurent deux fois moindres qu'en Bretagne ou dans les Pays de la Loire, pour une capacité d'hébergement (notamment hôtelière) et des effectifs salariés de même ordre. Avec son étendue et la diversité de ses paysages "organisés" autour de l'eau, la région dispose pourtant de nombreux atouts naturels permettant les visites à vélo, à pied ou en bateau. Plusieurs pratiques touristiques peuvent ainsi être conciliées pour différentes cibles (étrangers, excursions, affaires...) sur la majeure partie du territoire tout au long de l'année.

## Des séjours souvent brefs

Le tourisme place la région au neuvième rang national pour le nombre de séjours (7,3 millions en 2002) et au dixième lorsque l'on comptabilise les nuitées (27 millions en 2002)<sup>1</sup>. La région présente donc un assez bon attrait touristique, derrière cinq ou six régions littorales hautement touristiques et trois régions intérieures très attractives (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Île-de-France).

Elle se distingue surtout par des durées courtes de séjours : 71 % des séjours réalisés en 2002 étaient d'une durée inférieure à trois nuits. Pour autant, la région n'est pas uniquement une étape sur le chemin des vacances : plus de 75 % des touristes en ont fait leur destination principale pendant la saison estivale 2002. Une des originalités réside également dans l'importance du tourisme itinérant, estimé à plus du quart des séjours pendant la période estivale 2002. La majorité des touristes sont des Français des régions limitrophes (plus de la moitié vient d'Île-de-France) ou de la région elle-même<sup>2</sup>. Le principal motif de séjour est la visite à la famille (52 % des séjours en 2002). Dans ce contexte, l'hébergement est principalement non marchand (82 % des séjours personnels) et 42 % des touristes français ne pratiquent pas d'activité particulière<sup>3</sup>. Les touristes étrangers, principalement en provenance des Pays-Bas et de Grande-Bretagne, préfèrent séjourner en campings qu'en hôtels<sup>4</sup>.

1 - Ministère l'Équipement, des Transports, du Tourisme et de la Mer, direction du Tourisme, 2003. *Mémento du tourisme - Édition 2003*. Paris, METLTM, 134 p. Le tourisme d'affaires n'est pas compris dans ces statistiques. La clientèle d'affaires occupe en région une place plus importante que dans l'ensemble des régions métropolitaines, Île-de-France exclue ; elle concerne environ une nuitée sur deux en hôtel. Source : Insee Centre, juillet 2003 et juillet 2004.

2 - Comité régional du Tourisme, 2003. *Cahier statistique régional 2002*. 72 p. - Comité régional du Tourisme, 2003. "Les clientèles touristiques en région Centre", enquête réalisée par BVA, 32 p.

3 - Comité régional du Tourisme, 2003. *Cahier statistique régional 2002*. 72 p.

4 - Un quart des nuitées dans les hôtels contre un tiers en France ; la moitié des nuitées dans les campings contre 40 % en France. Voir Insee Centre, 2004. "Le tourisme en 2003, un bilan honorable", *Bilan économique 2003 de la région Centre*. Orléans, Insee Centre, pp. 32-34. (coll. *Les dossiers de l'Insee Centre*, 5).

5 - Ministère l'Équipement, des Transports, du Tourisme et de la Mer, direction du Tourisme, 2003. *Mémento du tourisme - Édition 2003*. Paris, METLTM, 134 p.



Le château de Chambord (Loir-et-Cher).

Patrick Coury.

L'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret tirent la fréquentation régionale des hôtels et des campings. Le patrimoine culturel, avec la présence des châteaux très renommés (Chambord - classé dixième dans le palmarès des sites culturels de France métropolitaine<sup>5</sup>, Chenonceau, Blois, Amboise<sup>6</sup>), et le patrimoine naturel et paysager sont des facteurs clés de l'attractivité régionale. Dans le Loir-et-Cher, la chasse attire également des touristes : cette activité induit des pics de fréquentation saisonniers, notamment en novembre<sup>7</sup>. Dans le Cher, le festival de musique du printemps de Bourges attire environ 130 000 personnes chaque année.

## Les potentialités du tourisme vert

### La région à vélo et en bateau

La "Loire à vélo", projet interrégional d'une véloroute de 800 km<sup>8</sup> du bec d'Allier (Cher) à l'océan Atlantique (Loire-Atlantique), a été lancée par les régions Centre et Pays de la Loire. Ce projet s'inscrit également dans le schéma national<sup>9</sup> "véloroutes et voies vertes<sup>10</sup>" mentionné au contrat de plan État-région 2000-2006. Des partenariats locaux entre collectivités<sup>11</sup> sont mis en place pour les aménagements qui intègrent la dimension paysagère, la sensibilité écologique des secteurs traversés et la résistance aux crues. Cette véloroute

6 - Comité régional du Tourisme, 2003. "Les clientèles touristiques en région Centre", enquête réalisée par BVA, 32 p.

7 - Ifen, 2000. *Tourisme, environnement, territoires : les indicateurs*. Orléans, Ifen. 262 p. (coll. *Les dossiers*).

8 - La région Centre est concernée sur 550 km.

9 - Porté par l'État, ce schéma a pour ambition de couvrir le territoire national d'un réseau de 7 000 à 9 000 km de véloroutes, en privilégiant la création d'itinéraires en "site propre". Ce réseau national sera interconnecté avec les réseaux développés par les pays européens limitrophes. CIADT du 15 décembre 1998.

10 - Une "véloroute" est un itinéraire cyclable permettant de relier deux villes en "vélo" et qui respecte tous les critères suivant : itinéraire continu, uniformément jalonné, accessible à tout cycliste quel que soit son niveau de pratique (faible déclivité), totalement sécurisé (carrefours aménagés). Une "voie verte" est un itinéraire en "site propre", c'est-à-dire un itinéraire intégralement réservé aux circulations non motorisées, et donc à la circulation en "vélo". Une "véloroute" peut être composée pour tout ou partie de portions de "voies vertes", mais également de portions de routes à faible trafic automobile, de pistes cyclables en bordure de routes à trafic plus important et de bandes cyclables.

11 - Région Centre, conseils généraux du Cher, du Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Indre-et-Loire, et agglomérations (Tour(s)Plus, Blois, Orléans).

constituera un tronçon de l'ambitieuse "Euro-véloroute des fleuves<sup>12</sup>", qui reliera la Loire au Danube (de Nantes à Budapest). Les levées ou les anciens chemins de halage (Cher, canal latéral à la Loire) offrent déjà, de façon discontinuée, des promenades. La liaison Tours-Angers constituera un tronçon continu et sécurisé dès 2005 de l'ensemble de l'itinéraire. En France, les voies vertes sont empruntées majoritairement par des excursionnistes en famille ou entre amis et, dans une moindre mesure, par des itinérants et des touristes en séjour. À proximité immédiate des agglomérations, elles sont utilisées principalement par les résidents<sup>13</sup>. Enfin, l'offre sera étoffée par le futur schéma régional "véloroutes et voies vertes", en cohérence avec les régions limitrophes ; ce schéma est actuellement à l'étude.

Les canaux, à l'origine des voies d'approvisionnement de la capitale, représentent aussi un support pour le tourisme fluvial en vue de découvrir la partie est de la région. Toutefois, le passage aux écluses continue de diminuer. La région dispose de vingt-deux coches de plaisance en 2003 (1 986 en France) et environ 1 050 places de bateaux. Le bateau permet de passer du bassin de la Seine à ceux de la Loire et de Saône-Rhône (par Digoin) à travers le parcours continu fourni par les canaux du Loing (51 km), de Briare (52 km) et du canal latéral à la Loire (196 km au total). Des produits de navigation adaptés pourraient y être développés (location de bateaux en fin de semaine, formules vélo-bateau...).

### Les parcs naturels régionaux sur la piste du tourisme de nature

*La constitution des PNR en Brenne et en Loire-Anjou-Touraine a déclenché l'organisation d'un dispositif de sorties par un réseau associatif, assortie d'une dynamique d'aménagement et de gestion raisonnée des sites. En Brenne, la gestion éco-pastorale des milieux, l'accompagnement des contrats territoriaux d'exploitation, les opérations groupées d'aménagements fonciers visent la conservation de la mosaïque naturelle et se conduisent par ou avec les propriétaires. Les visites s'y déclinent sous diverses formes : animation nature, observatoire, sentiers d'interprétation. L'exploitation des étangs piscicoles brennois, qui sont le plus souvent privés, répond à un cahier des charges de gestion traditionnelle extensive mis en place par le parc. En même temps, ces étangs accueillent des sorties guidées. L'offre d'hébergement de type rural reste à développer, en lien avec la maison du parc, afin d'asseoir durablement la fréquentation de la Brenne.*

*Le Perche, doté d'une forte proportion de résidences secondaires pour les habitants d'Île-de-France, accueille aussi un tourisme de passage des Franciliens. Son caractère rural et les mutations fortes que lui fait vivre l'agriculture réduisent sa marge de manœuvre sur la voie du tourisme de nature.*

*La Sologne, zone patrimoniale naturelle riche et complexe, est sur les rangs d'un classement au titre*

*des PNR. Actuellement, la faune y est le motif privilégié de la fréquentation par les randonneurs et les chasseurs. Cette zone représente un territoire de chasse privilégié<sup>14</sup>. Les sorties de chasse y sont en moyenne plus importantes qu'en France. Cette activité a des retombées économiques directes qui sont cependant en diminution, du moins pour l'hébergement hôtelier. Elle génère entre 75 et 87 % du chiffre d'affaires des professions connexes (chasses commerciales, taxidermie, armureries, élevages de gibier), notamment par l'intermédiaire des grandes propriétés. Les transactions du foncier agricole échappent de plus en plus aux agriculteurs. Les incidences se répercutent non seulement sur l'écologie et le paysage (voir le chapitre Espaces naturels), mais aussi sur la pratique de la chasse elle-même qui évolue vers le grand gibier. La libre circulation des promeneurs sur les 2 000 km de chemins communaux comme celle du grand gibier sont entravées par la prolifération des clôtures liées à la privatisation de l'espace. D'un autre côté, les randonneurs peuvent aussi perturber le grand gibier à certains moments critiques de sa reproduction (brame du cerf notamment). L'enjeu consiste à dépasser ces freins afin que le caractère identitaire fort de zone humide boisée puisse être exploité de façon équilibrée.*

#### Les parcs naturels régionaux

2001	Superficie totale du parc ha	Part du parc dans la région %	Part de la superficie protégée au titre de l'environnement dans la région* %	Nombre de communes du parc dans la région**	Nombre d'habitants du parc dans la région
Brenne	167 200	100,0	0,1	46	30 026
Loire-Anjou-Touraine	235 000	52,4	0,2	66	59 013
Perche	182 000	39,2	0,0	43	36 728

\* Surface du parc dans la région recouverte par une zone centrale de parc national, un arrêté préfectoral de biotope, une réserve naturelle, une réserve naturelle volontaire, un espace du CELRL, une réserve de chasse et de faune sauvage ou une réserve biologique domaniale et forestière.

\*\* Nombre de communes dans le parc et nombre de communes dont l'intersection avec le parc est supérieure à 0,1 hectare.

**Les parcs naturels régionaux**, institués par la loi paysage de 1993, permettent une organisation des collectivités territoriales (région, département, communes) autour d'un projet commun, établi sous la forme d'une charte agréée par l'État, qui vise à protéger le patrimoine naturel et le cadre de vie tout en favorisant le développement économique, social et culturel, y compris l'accueil du public et la contribution à des programmes de recherche.

L'objectif du réseau **Natura 2000** est d'assurer le maintien, le rétablissement et la conservation d'espèces ou d'espèces sauvages. Il doit aussi contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable conciliant les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités locales.

Source : *Diren - parcs naturels régionaux - MNHN - Insee, RP 1999.*

12 - Financement assuré par le programme européen Interreg initié par la région Centre.  
13 - Source : Agence française de l'ingénierie touristique (Afit). Voir <http://www.afil-tourisme.fr>  
14 - Le Loir-et-Cher est l'un des premiers départements cynégétiques de France. Il est le premier département français pour le nombre de timbres gibiers d'eau vendus, ainsi que pour le nombre

de timbres d'accueil vendus en 1992 et troisième pour le nombre de licences octroyées. Source : Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher, 1999. "Les retombées économiques de la chasse en Sologne". 143 p. (coll. *Les Études de l'observatoire*, 11). Voir le chapitre Espaces naturels.



Le pont-canal à Briare (Loiret).

Patrick Flammé

## Des atouts majeurs pour le tourisme de nature

Le tourisme de nature est un tourisme qui trouve son ancrage dans une offre d'espaces de qualité pour un public ayant une forte sensibilité environnementale. En France, certains espaces, comme la Camargue, la Brenne, le Marquenterre, dotés d'une forte identité paysagère, accueillent un public constitué de spécialistes (pratique régulière de sorties où la faune est l'élément clé) ou d'amateurs (la faune est un élément qui s'intègre dans leur démarche d'appropriation de la nature). La région dispose d'une richesse paysagère et écologique : marqueteries de zones humides, d'étangs, de zones boisées, massifs forestiers et grands cours d'eau. La coexistence de ces espaces et leur étendue sont un atout majeur pour le développement de ce type particulier de tourisme. Le maintien de la qualité environnementale est fondamental pour son développement. Certains sites sont à même de devenir, ou sont déjà en partie, le support d'une véritable politique touristique axée sur la nature : la vallée de la Loire, le parc naturel régional (PNR) de la Brenne, la forêt d'Orléans.

## Une juste combinaison au sein du val de Loire

Le val de Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité. La dimension paysagère représente un enjeu fort de l'intégration de la politique d'aménagement du territoire (urbaine et transports) et de la politique touristique tournée vers la nature et la culture. Elle concerne le paysage proche, c'est-à-dire le domaine fluvial où la gestion environnementale (zones humides, paysages prairiaux, maintien des accès au fleuve) et la requalification des quais et cales comme espaces publics urbains sont confrontés au morcellement foncier et à une diversité de partenaires. À l'échelle du grand paysage, le maintien des vues panoramiques et des perspectives est conditionné par la maîtrise de l'expansion urbaine et des aménagements touristiques sur les fronts de Loire, et par l'intégration des infrastructures du corridor fluvial (franchissements du fleuve, axes de circulation - SNCF, routes -, lignes EDF haute tension). En périphérie des agglomérations, l'implantation inesthétique de bâtiments commerciaux et industriels<sup>15</sup> nuit à leur fonction de "portes du val de Loire". Si la route permet la découverte du paysage ligérien, l'intensification du transit interrégional et local

est source de dégradations (fragmentation ou cloisonnement des espaces, réduction de vues panoramiques sur le fleuve, nuisances sonores). Actuellement, la fréquentation de certains sites naturels n'est toujours pas maîtrisée (pointe du Courpain) ou provoque des conflits d'usage comme par exemple, au niveau du Loiret entre les riverains, les pêcheurs et la navigation de loisirs.

La mise en place progressive des liaisons de "La Loire à vélo" avec d'autres itinéraires, tels ceux du pays des châteaux, permettra d'associer différents types de visites (châteaux, jardins, espaces naturels...). La navigation fluviale de loisirs adaptée aux cours d'eau, agrémentée de découvertes nature ou de visites des fronts urbains (patrimoine fluvial, architectural...), constitue une piste de réflexion de la mission val de Loire - patrimoine mondial. Les massifs forestiers, autant ceux de la Touraine que ceux de l'Orléanais, favorisent une conjugaison du tourisme de cet espace ligérien avec un tourisme de proximité, approprié aux besoins de sorties hebdomadaires des habitants des agglomérations du val de Loire et de Paris.

## Bibliographie

- Conseil régional, 2003. "La Loire en vélo, le point sur le projet en région Centre", lettre n° 1.
- Afit, 2001. "Étude des potentialités de développement de tourisme de nature en région Centre". Étude réalisée par DMC, 76 p.
- Ifen, 2000. *Tourisme, environnement, territoires : les indicateurs*. Orléans, Ifen. 262 p. (coll. *Les dossiers*).
- Insee Centre, 2004. "Le tourisme en 2003, un bilan honorable", *Bilan économique 2003 de la région Centre*. Orléans, Insee Centre, pp 32-34. (coll. *Les dossiers de l'Insee Centre*, 5).
- Insee Centre, 2003. "Tourisme : le bord de Loire tire l'activité touristique de la région", *Bilan économique de la région Centre pour l'année 2002*. Orléans, Insee Centre, pp. 32-35. (coll. *Les dossiers de l'Insee Centre*, 4).
- Observatoire de l'économie et des territoires de Loiret-Cher, 1999. *Les retombées économiques de la chasse en Sologne*. 143 p. (coll. *Les Études de l'observatoire*, 11).
- Observatoire national du tourisme, VNF, Réseau national d'observation du tourisme fluvial, 2002. *Bilan du tourisme fluvial en France (2002)*. Paris, éditions ONT, 93 p. (coll. *Analyses et perspectives du tourisme*, 80).

15 - Hôtels visant à attirer une clientèle d'étape au détriment des villes centre, zones commerciales, espaces logistiques. Voir le chapitre Transports.